

**Nombre de membres en
exercice:** 7

Présents : 6

Votants: 6

Présents et Votants:
5 pour les CA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 01 avril 2023, s'est réuni sous la présidence de Christian VIDAL.

Sont présents: Christian VIDAL, André PIERRE, Sylvie MARTY, Odette VIDAL, Camille RAYMOND, Corinne TENDILLE

Absent excusé: André MOULIN

Secrétaire de séance: Camille RAYMOND

Ordre du jour :

-Vote compte de gestion, CA, affectation des résultats année 2022 Budget général et budget eau

-Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

-Vote des budgets primitifs 2023 Budget général et budget eau

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du dernier conseil municipal du 18 mars 2023

Objet: Vote du compte de gestion 2022. Service Général.M14 - POUR:6

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet: Vote du compte de gestion 2022. Service de l'eau.M49 - POUR: 6

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet: Compte administratif 2022. Service Général.M14 - POUR:5

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de André PIERRE, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par VIDAL Christian après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	96 241.66			234 525.99	96 241.66	234 525.99
Opérations exercice	59 629.56	157 983.22	129 672.51	160 611.19	189 302.07	318 594.41
Total	155 871.22	157 983.22	129 672.51	395 137.18	285 543.73	553 120.40
Résultat de clôture		2112.00		265 464.67		267 576.67
Restes à réaliser						
Total cumulé		2112.00		265 464.67		267 576.67
Résultat définitif		2112.00		265 464.67		267 576.67

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, hors de la présence de M. Christian VIDAL, Maire.

Objet: Compte administratif 2022. Service EAU. M49 - POUR:5

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de André PIERRE, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par VIDAL Christian après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		62 387.22		16 633.70		79 020.92
Opérations exercice	275 603.21	55 177.00	21 020.80	18 508.60	296 624.01	73 685.60
Total	275 603.21	117 564.22	21 020.80	35 142.30	296 624.01	152 706.52
Résultat de clôture	158 038.99			14 121.50	143 917.49	
Restes à réaliser	190 522.87	426 270.00			190 522.87	426 270.00
Total cumulé	348 561.86	426 270.00		14 121.50	334 440.36	426 270.00
Résultat définitif		77 708.14		14 121.50		91 829.64

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, hors de la présence de M. Christian VIDAL, Maire.

Objet: Affectation des résultats 2022. Budget service général. M14 - POUR: 6 LE CONSEIL MUNICIPAL

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 265 464.67**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	234 525.99
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	66 988.34
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	30 938.68
Résultat cumulé au 31/12/2022	265 464.67
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	265 464.67
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	265 464.67
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Affectation des résultats 2022. Budget service eau. M49 - POUR: 6 LE CONSEIL MUNICIPAL

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 14 121.50**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	16 633.70
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-2 512.20
Résultat cumulé au 31/12/2022	14 121.50
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	14 121.50
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
	14 121.50
B.DEFICIT AU 31/12/2022	

Objet: Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 - POUR: 6

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Le Conseil municipal, après avoir délibéré du taux applicable en 2023 des taxes directes locales,

DECIDE de retenir les taux suivants :

- **Taxe foncière bâtie (TFB): 24.91 %**
- **Taxe foncière non bâties (TFNB) : 70.42 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH): 4.81 %**

Après discussion, les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux en 2023

Objet: Vote du Budget Primitif 2023. Budget général. M57 - POUR: 6

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- = **Fonctionnement** **Dépenses : 433 283.00 €**
 Recettes : 433 283.00 €
- = **Investissement** **Dépenses : 141 047.00 €**
 Recettes : 141 047.00 €

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents :
-APPROUVE le budget primitif du Budget Général de la commune pour l'année 2023

Objet: Vote du Budget Primitif 2023. Service EAU. M49 - POUR: 6

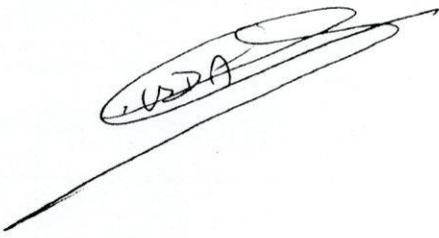
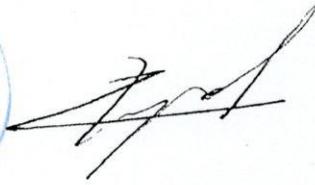
Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- = **Fonctionnement** **Dépenses : 36 936.00 €**
 Recettes : 36 936.00 €
- = **Investissement** **Dépenses : 459 661.00 €**
 Recettes : 459 661.00 €

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents :
-APPROUVE le budget primitif du service de l'eau de la commune pour l'année 2023

Le Maire,
Christian VIDAL

Le secrétaire de séance,
Camille RAYMOND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. VIDAL', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. RAYMOND', written over a horizontal line.